



Clause de non concurrence et son renopncement

Par **thierry**, le **19/06/2008** à **20:54**

il est signifié dans mon contart de travail une clause de non concurrence a hauteur de 25% de mon salaire.

J'ai démissionné par lettre recommandée il y A 35 jours et je n'ai pas de retour de mon employeur sur le mantien ou non de cette clause!

Mon employeur a quel délai pour maintenir ou renoncer a cette clause et a sa rémunération?

Merci par avance